

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

09/04/2018

N° E18000058 /44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 13/03/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de Fontenay-Le-Comte demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *l'arrêt du projet de règlement local de publicité sur le territoire de la commune de Fontenay-le-Comte* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Claude GARNIER , Major de Police à la retraite, demeurant 48 rue de Vilde à CHANTONNAY (85110), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Fontenay-Le-Comte et à Monsieur Jean-Claude GARNIER.

Fait à Nantes, le 09/04/2018

Le premier vice-président,



Jean-Marc GUITTET

DÉPARTEMENT DE LA
VENDÉE
CANTON DE
FONTENAY-LE-COMTE
COMMUNE DE
FONTENAY-LE-COMTE

Le Commissaire Enquêteur
GARNIER Jean-Claude
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE FONTENAY-LE-COMTE
30 JUIL. 2018
COURRIER ARRIVÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°A2018-0456

Réf. : CC - DSTUAD – Environnement

Objet : ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte

LE MAIRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L581-14 et suivants, L123-1 et suivants ;
- Vu la Loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- Vu l'Ordonnance N° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- Vu le Décret N°85-453 du 23 avril 1983 pris pour l'application de la loi N°83-630 du 12 juillet 1983 ;
- Vu le Décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 4 octobre 2016, prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 20 Mars 2018, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet ;
- Vu la décision n° E18000058/44 du Président du Tribunal administratif de NANTES en date du 09/04/2018, désignant Monsieur Jean-Claude GARNIER, en qualité de commissaire enquêteur.

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte, pour une durée de 17 jours, du 10/09/2018 au 27/09/2018 inclus.
Le Président du Tribunal Administratif de NANTES, par décision n° E18000058/44 du 09/04/2018, a désigné Monsieur Jean-Claude GARNIER en qualité de commissaire enquêteur.

Article 2 :

Les pièces du règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ainsi qu'un poste informatique seront tenus à la disposition du public du 10/09/2018 au 27/09/2018 inclus de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi, à l'accueil des services de la Ville de Fontenay-le-Comte, situé 4, quai Victor Hugo, Fontenay-le-Comte.

Le dossier sera également consultable, pendant la durée de l'enquête, sur le site internet www.ville-fontenaylecomte.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique disponible au lieu précité ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse

Le Commissaire Enquêteur
GARNIER Jean-Claude

suyvante : Ville de Fontenay-le-Comte – M. le Commissaire Enquêteur en charge du RLP – Hôtel de Ville – 9, rue Georges Clemenceau - BP 19 – 85201 Fontenay-le-Comte, ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : rlp@ville-fontenaylecomte.fr en précisant en objet « élaboration du règlement local de publicité ».

Article 3 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'accueil des services de la Ville de Fontenay-le-Comte – 4, quai Victor Hugo, les :

- **Lundi 10 septembre 2018, de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 19 septembre 2018, de 14h00 à 17h00 ;**
- **Jeudi 27 septembre 2018, de 14h00 à 17h00 ;**

Article 4 :

Un avis d'enquête publique faisant connaître les conditions de la tenue de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de la Vendée (*Ouest-France et Vendée agricole*) et sera également publié sur le site internet de la Ville de Fontenay-le-Comte www.ville-fontenaylecomte.fr ainsi que sur les lieux officiels d'affichage.

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos. Il sera coté, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour remettre à Monsieur le Maire de Fontenay-le-Comte le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au service Urbanisme – Environnement – Transports de la Ville de Fontenay-le-Comte – 76, rue des Loges – 85200 Fontenay-le-Comte.

Ils seront également disponibles sur le site internet www.ville-fontenaylecomte.fr pendant la même durée.

Article 6 :

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil municipal délibérera sur le projet de règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte.

Article 7 :

Des demandes d'informations peuvent être formulées par courrier auprès de Monsieur le Maire de Fontenay-le-Comte, autorité compétente pour conduire l'enquête publique, par téléphone et par courriel auprès du Pôle Environnement / Transports (contact : 02.51.53.41.53 / c.cochard@ville-fontenaylecomte.fr) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Article 8 :

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont deux exemplaires seront transmis au contrôle de légalité en sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, M. le Commissaire enquêteur et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le Maire :

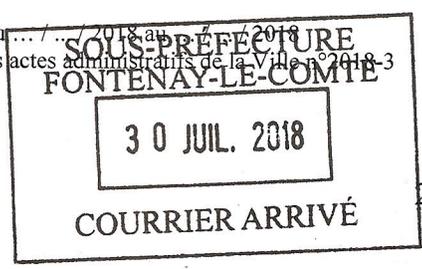
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait à l'Hôtel de Ville de Fontenay-le-Comte,
le 26 juillet 2018

Le Maire,


Jean-Michel LALERE

Affiché en Mairie du ... / ... / 2018 au ... / ... / 2018
Publié au recueil des actes administratifs de la Ville de ... / ... / 2018-3



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du règlement local de publicité

Par arrêté n°A2018-0456 du 26 juillet 2018, M. le Maire de Fontenay-le-Comte a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 17 jours, du 10 au 27 septembre 2018 inclus, portant sur le projet de règlement local de publicité de la Ville de Fontenay-le-Comte.

Le Président du Tribunal Administratif de NANTES, par décision n° E18000058/44 du 09/04/2018, a désigné Monsieur Jean-Claude GARNIER en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du règlement local de publicité de la Commune de Fontenay-le-Comte, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ainsi qu'un poste informatique seront tenus à la disposition du public du 10/09/2018 au 27/09/2018 inclus de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi, à l'accueil de la Mairie de Fontenay-le-Comte, situé 4 quai Victor Hugo, Fontenay-le-Comte.

Le dossier sera également consultable, pendant la durée de l'enquête, sur le site internet www.ville-fontenaylecomte.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique disponible au lieu précité ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante « Ville de Fontenay-le-Comte – M. le Commissaire Enquêteur en charge du RLP – Hôtel de Ville – 9, rue Georges Clemenceau - BP 19 – 85201 Fontenay-le-Comte », ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : rlp@ville-fontenaylecomte.fr en précisant en objet « élaboration du règlement local de publicité ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'accueil des services de la Ville de Fontenay-le-Comte – 4, quai Victor Hugo, les :

Dates	Horaires des permanences
Lundi 10 septembre 2018	De 09h00 à 12h00
Mercredi 19 septembre 2018	De 14h00 à 17h00
Jedi 27 septembre 2018	De 14h00 à 17h00

Un avis d'enquête publique faisant connaître les conditions de la tenue de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de la Vendée (Ouest-France et Vendée agricole) et sera également publié sur le site internet de la Ville de Fontenay-le-Comte www.ville-fontenaylecomte.fr ainsi que sur les lieux officiels d'affichage.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos. Il sera coté, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour remettre à Monsieur le Maire de Fontenay-le-Comte le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au service Urbanisme – Environnement – Transports de la Ville de Fontenay-le-Comte au 76, rue des Loges – 85200 Fontenay-le-Comte. Ils seront également disponibles sur le site internet www.ville-fontenaylecomte.fr pendant la même durée.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, Le Conseil municipal délibérera sur le projet de règlement local de publicité.

Des demandes d'informations peuvent être formulées par courrier auprès de Monsieur le Maire de Fontenay-le-Comte, autorité compétente pour conduire l'enquête publique, par téléphone et par courriel auprès du Pôle Environnement / Transports (contact : 02 51 53 41 53 / c.cochard@ville-fontenaylecomte.fr) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<http://www.medialex.fr>

De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE**

Date et heure d'envoi : 26/07/2018 17:01:15

Votre référence :

CHRISTOPHE COCHARD

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **71843230**

ANNULE ET REMPLACE

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS

ELABORATION REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE
VENDEE AGRICOLE

VENDEE
VENDEE

Le **16/08/2018**
Le **24/08/2018**

Olivier COLIN
Directeur





MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités



GARNIER Jean-Claude
Le Commissaire Enquêteur

35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<http://www.medialex.fr>

De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE**

Date et heure d'envoi : 30/07/2018 08:46:25

Votre référence :

CHRISTOPHE COCHARD

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **71843247**

ANNULE ET REMPLACE

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS

ELABRATION REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE
VENDEE AGRICOLE

VENDEE
VENDEE

Le 10/09/2018

Le 14/09/2018

Olivier COLIN

Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.



Service Urba. / Env. / Transports
CC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Cyrille THITECA, Directeur général des services de la Ville de Fontenay-le-Comte, dûment habilité par arrêté SJA 15-113 du 16 avril 2015, certifie :

- avoir affiché en mairie de Fontenay-le-Comte l’avis d’enquête publique relatif à l’élaboration du règlement local de publicité de Fontenay-le-Comte du 02 août au 27 septembre 2018 ;
- avoir communiqué sur les panneaux numériques de la Ville de Fontenay-le-Comte les modalités générales de déroulement de l’enquête publique relative à l’élaboration du règlement local de publicité de Fontenay-le-Comte du 04 au 27 septembre 2018 ;
- Avoir publié les avis d’enquête publique dans les journaux « Ouest-France » du 16 août et 10 septembre 2018, « Vendée agricole » du 24 août et 14 septembre 2018 ;
- Avoir mis à disposition du public et du commissaire enquêteur le registre d’enquête ainsi qu’un poste informatique en mairie du 04 au 27 septembre 2018 ;
- Avoir diffusé sur le site internet de la Ville le dossier d’enquête publique ainsi qu’une adresse numérique dédiée « rlp@ville-fontenaylecomte.fr » destinée à recevoir les contributions du 04 au 27 septembre 2018.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 27/09/2018



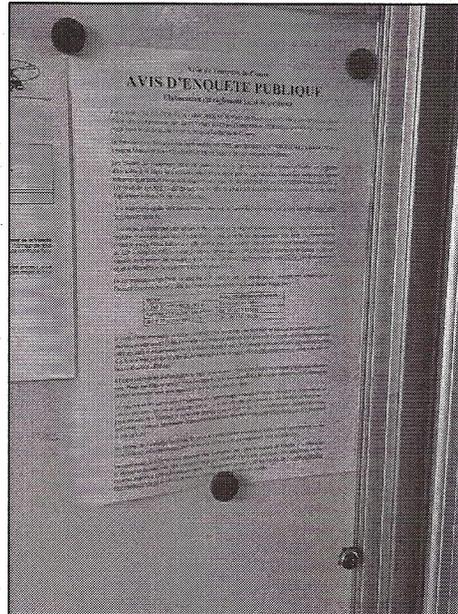
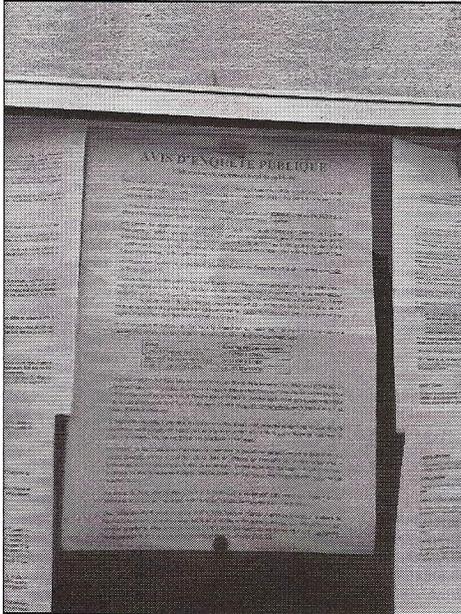
Le Directeur général des services,

Cyrille Thiteca

Affichage enquête publique RLP / Fontenay-le-Comte

A la date des 05 et 06 septembre 2018

Affichage papier



Affichage numérique

